

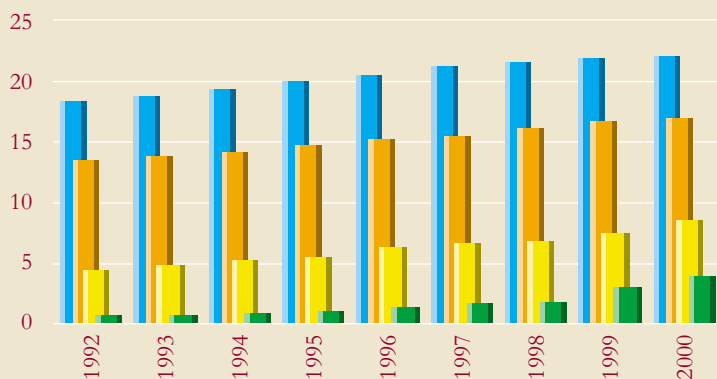
POLL 1
CAPACITÉS ÉPURATOIRES DES COLLECTIVITÉS pour l'ensemble du bassin

Augmentations 1992-2000 :

capacité globale	20 %
stations biologique	26 %
traitement de l'azote	95 %
traitement du phosphore	500 %

- capacité globale
- capacité de traitement biologique
- capacité de traitement de l'azote
- capacité de traitement du phosphore

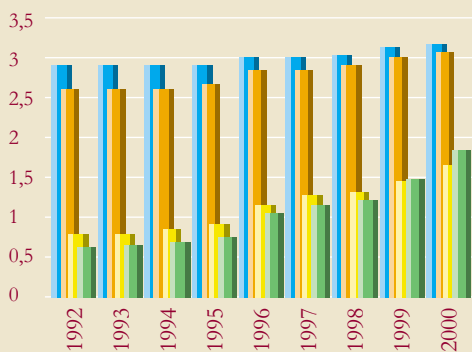
Millions EH



POLL 2a
CONFORMITÉ DE L'ÉQUIPEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION EN ZONES SENSIBLES au regard de la directive ERU et de ses textes d'application

Zone Sensible à l'Eutrophisation

Millions EH

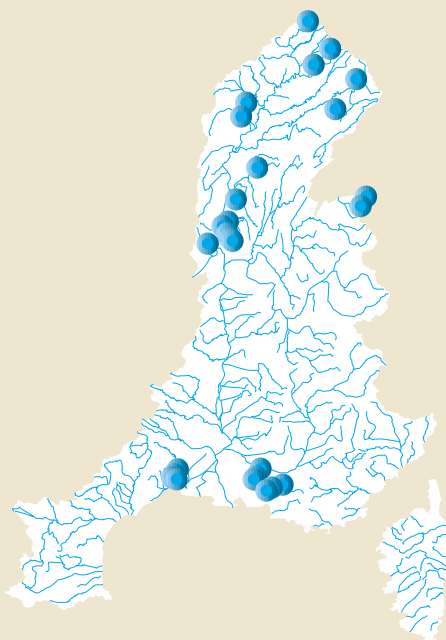


- capacité globale
- capacité de traitement biologique
- capacité de traitement de l'azote
- capacité de traitement du phosphore

Fin 2000, la capacité des stations d'épuration en zones sensibles équipées d'une déphosphatation s'élève à 58 %. La dénitrification est en place sur 52 % de la capacité.

30 stations représentant environ 1 300 000 EH, doivent encore être équipées. Parmi celles-ci 4 stations représentent 650 000 EH.

Agglomérations de plus de 10 000 EH dont l'ouvrage d'épuration est non conforme (échéance 1998)



	capacité actuelle en EH
Dijon	245000
Montpellier*	234000
Villefranche sur Saone*	100000
Tarare	63000
Vitrolles*	60000
Salon de Provence*	50000
Palavas les Flots*	45000
Vesoul	37000
Saint Chamas	35000
Darney	26250
Morzine	24000
St Aunes	23000
Luxeuil-les-Bains	20000
Bouc Bel Air	20000
Thizy	17400
Trévoux	16000
Istres la Romaniquette	16000
Louhans*	14400
Vercel*	14300
Belleville sur Saône	14000
Bavans*	13500
St Etienne des Oullières	13000
Chatel-la Chapelle d'abondance	12600
Jassans Riottier	11300
Chateaufort Martignes-village*	11000
Lattes*	11000
Vosne Romanée Flagey Echezeaux	10200
Feillens	10200

* appel d'offres ou travaux en cours

indicateur de réponse

Poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution

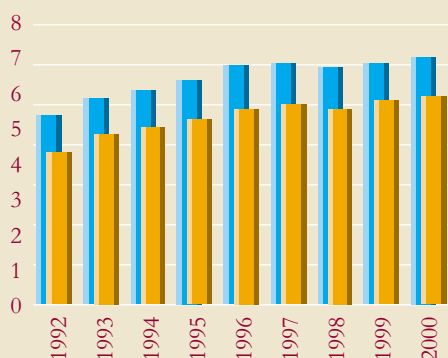
Améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement y compris par temps de pluie

Améliorer les performances des ouvrages de traitement et en particulier les performances sur l'azote et le phosphore dans les secteurs atteints

POLL 2b CONFORMITÉ DE L'ÉQUIPEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION EN ZONES NORMALES au regard de la directive ERU et de ses textes d'application

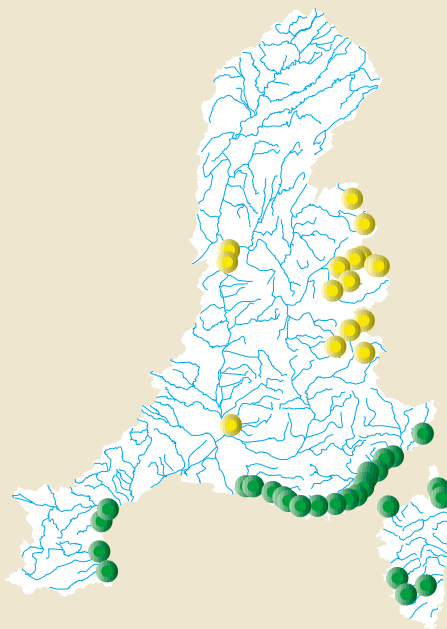
Zones normales continentales

Millions EH



■ capacité globale
■ capacité de traitement biologique

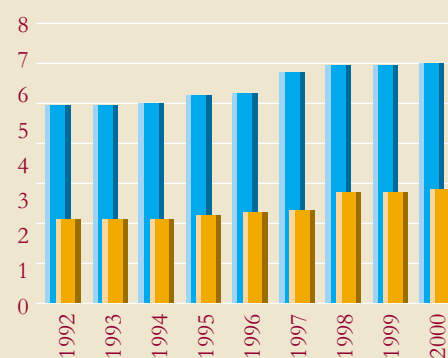
Agglomérations de plus de 15 000 EH dont l'ouvrage d'épuration est non conforme (échéance 2000)



● Zones normales continentales
● Zones normales littorales

Zones normales littorales

Millions EH



Fin 2000 le taux d'équipement en traitement biologique s'élevait à 84 % dans les zones normales continentales.

En zone normale littorale, ce taux s'élevait à 48 %.

Zones normales continentales

Agglomération	capacité actuelle en EH
Lyon-Pierre Bénite*	65000
Avignon	100000
Givors*	79000
Bourg St Maurice	56000
St Martin de Belleville-Menuires	45000
Aime la Plagne	36000
Les Houches Chamonix*	33000
Tignes le Lac	27000
Val d'Isère	27000
Vars	23000
Orcières-Merlette*	22000
Vallouise	22000
La Léchère Aigueblanche	19800
Villarembert Le Corbier	16700
Modane	0

Zones normales littorales

Agglomération	capacité actuelle en EH
Marseille*	163000
Cannes - Mandelieu	238000
Fréjus - Reyran	167000
Toulon - Est*	95000
Menton	80000
Canet en Roussillon*	75000
Sanary-Bandol	68000
Calvi	60000
Vallauris	50000
La Ciotat	50000
Bastia-nord	50000
Cavalaire	50000
Sainte Maxime*	50000
Saint Tropez	42000
La Londe Les Maures	40000
Gruissan	35000
Borgo Littoral*	30000
Collioure Port Vendres	28000
Le Lavandou-le Rayol Canadel	28000
Pietrosella-Cruciata	27000
Port la Nouvelle*	25000
St Raphael-Agay	25000
Roquebrune/Argens-Issambres	23000
St Cyr sur Mer	23000
Zonza-plaine de Ste Lucie*	20000
Sausset les Pins*	18500
Cassis	18000
Propriano	15000
Roquebrune Cap Martin	0
Villefranche sur Mer	0
Port St Louis	0

* appel d'offres ou travaux en cours